

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**AVIS N° 2024/74**

*adopté à l'unanimité des membres présents (15)*

le 3 octobre 2024

**Objet : avis sur le projet d'Arrêté de Protection de Biotope des cavités souterraines du « Croc Marbot » sur la commune de Marboué (28)**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment les articles L.411-1 A et R.411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du CSRPN ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L.411-1, R.411-15 à R.411-17 relatifs à la protection des biotopes ;

**Vu** le dossier de présentation du projet fourni aux membres préalablement à la séance du conseil ;

**Vu** la présentation en séance du projet par un représentant de la DDT d'Eure-et-Loir, et les échanges qui ont suivi ;

**Considérant** l'intérêt du site pour les chauves-souris et la nécessité d'une protection notamment des entrées des cavités ;

**Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité des personnes présentes pour la création d'un arrêté de protection de biotope.**

Le Président du CSRPN,



Guillaume VUITTON